

LE MARILLAIS  
1bis



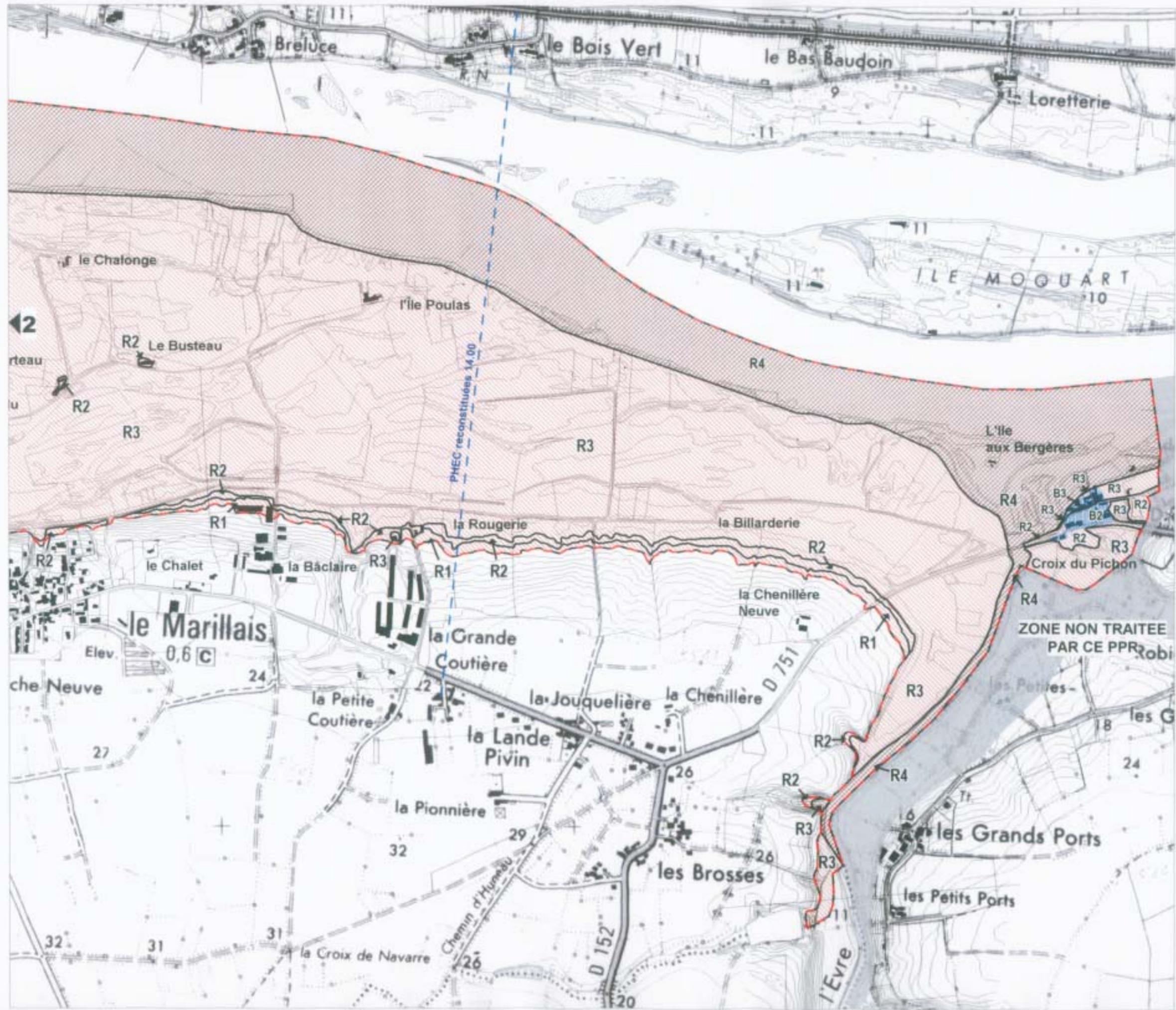
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 12/00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALÉA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALÉA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALÉA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALÉA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
Echelle 1/5000

SPEP/04/2003 SOURCES : DONNÉES FT - BOTOPO IGN 1989 - BOCARTO IGN 2002 - SCAN25

VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 12,00 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN09
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPELWEN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FIT - BÉTOPO IGN 1988 - BÉTOPO IGN 2002 - IGN/SCANS

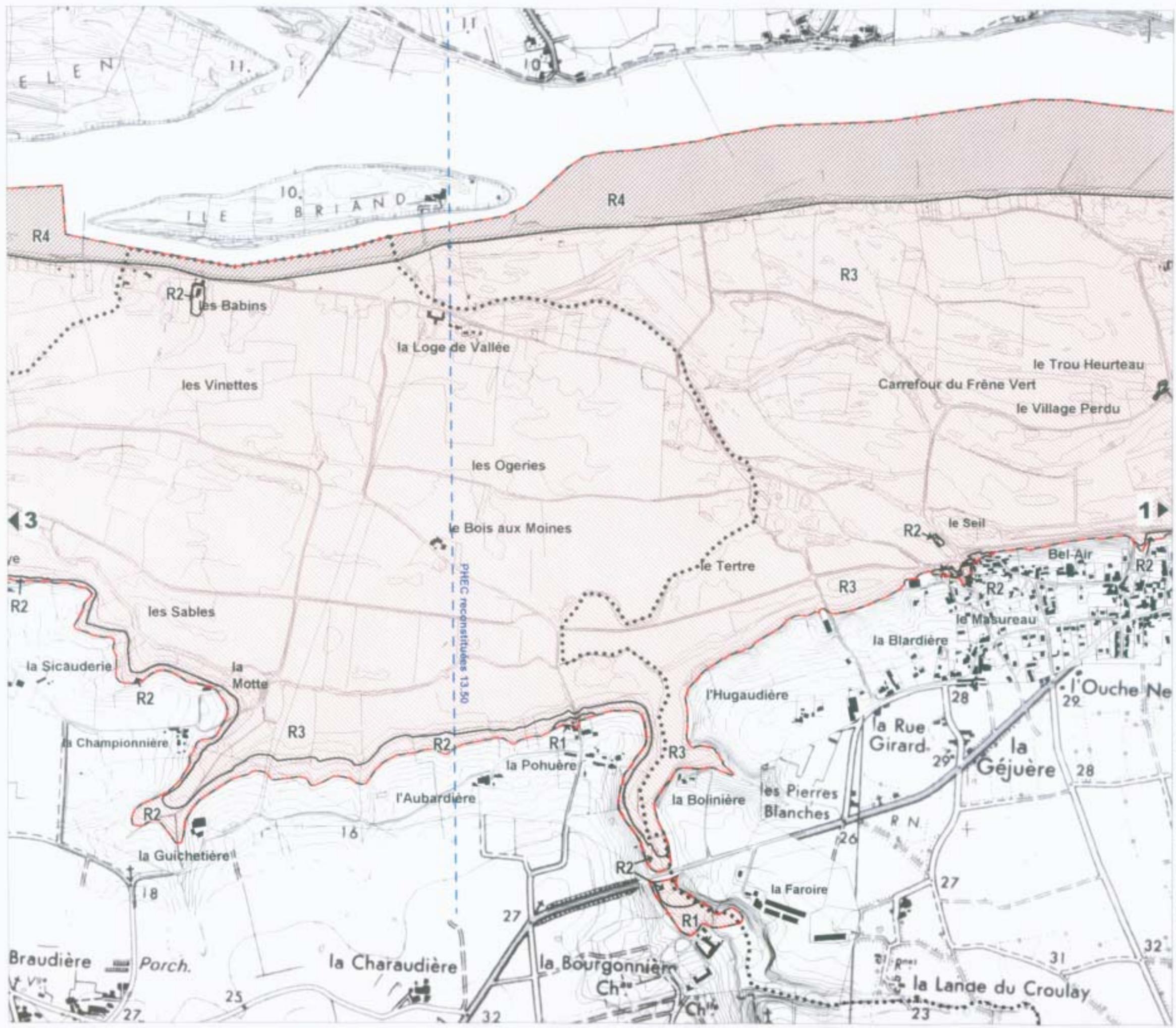
VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



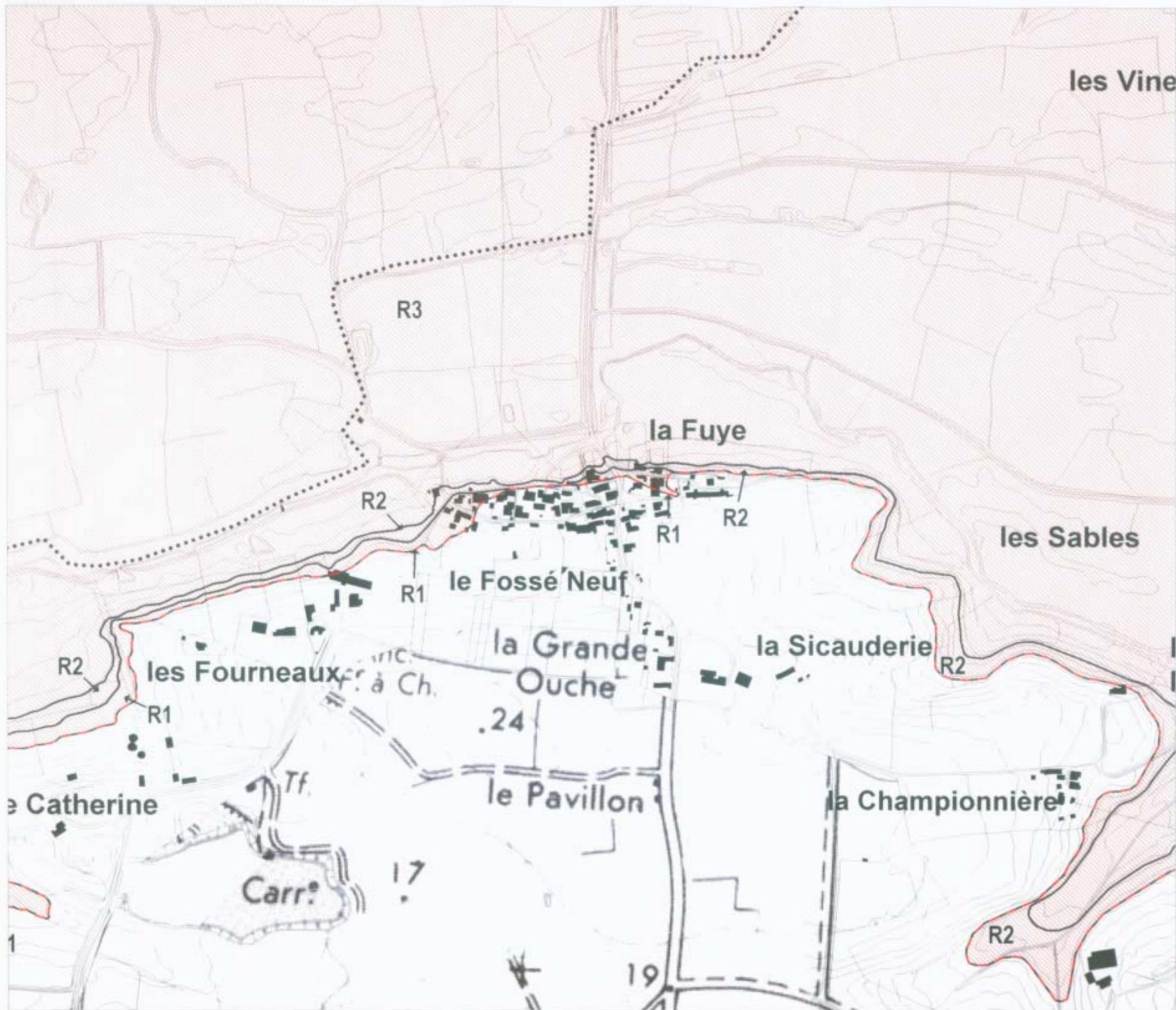
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstruite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALÉAS**
- ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRÈS FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
Echelle 1/10000



SPJPMH 04/2023 SOURCES : DONNEES FIT - BDTOPG IGN 1984 - BOCARTO IGN 2022 - SCAI/2



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- alea faible
  - R2- alea moyen
  - R3- alea fort
  - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- alea faible
  - B2- alea moyen
  - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- N O T I O N D' A L E A S**
- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)



Echelle 1/5000



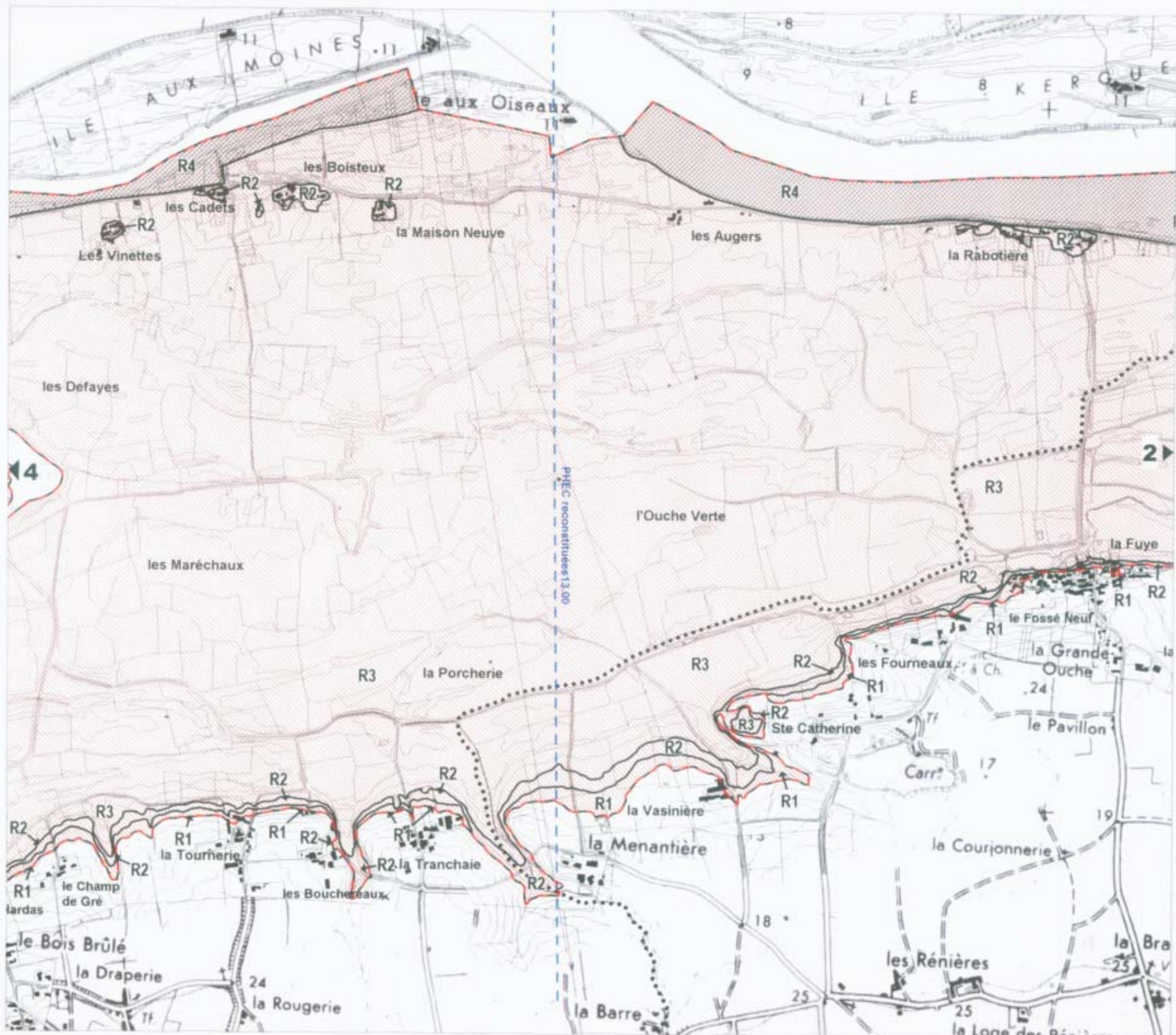
VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



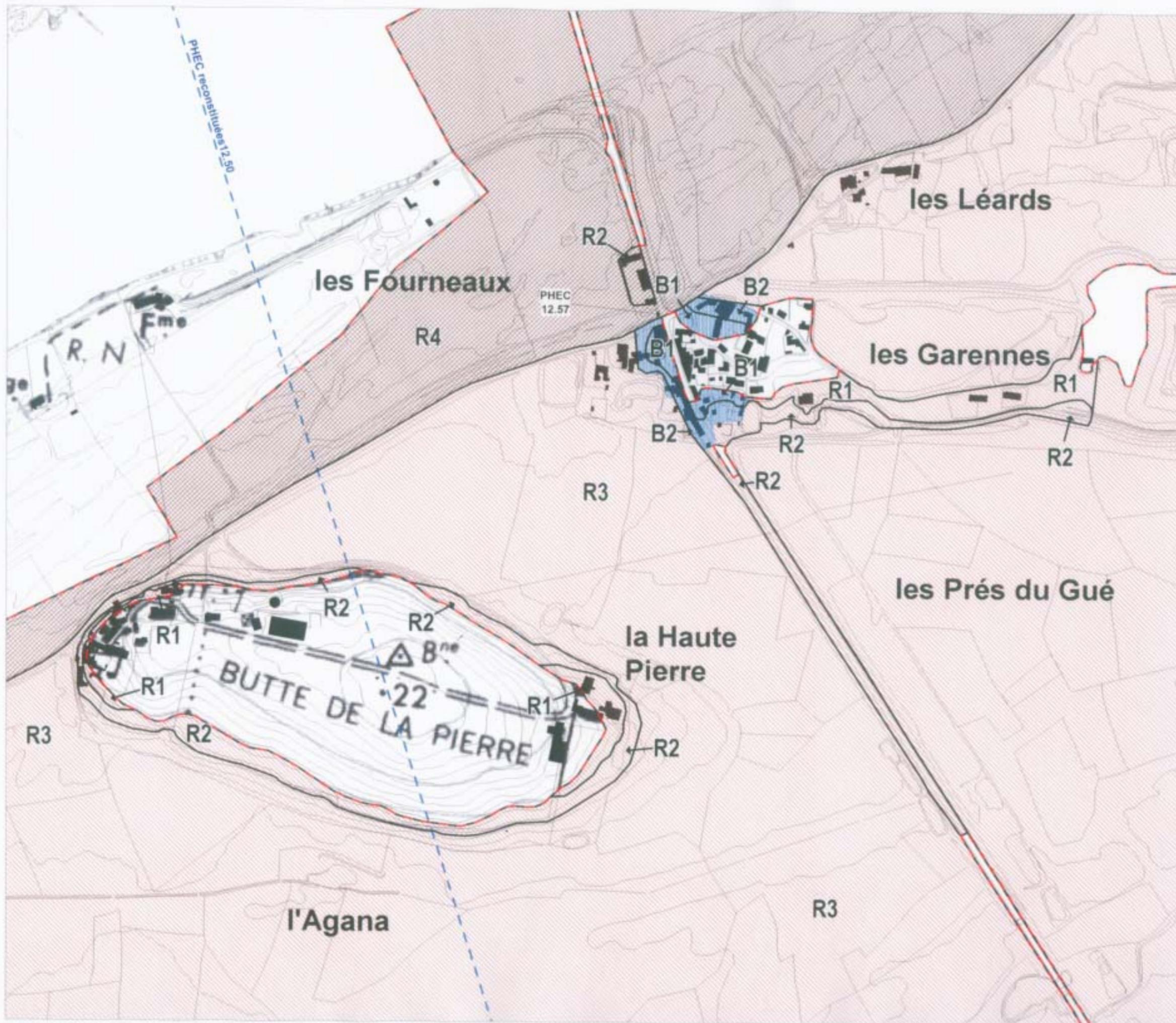
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aléas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
Echelle 1/10000



SPÉCIMEN 04/2003 - SOURCES : DONNÉES FT - SOTIOP 03/1988 - BDCARTO IGN 2002 - BCRANZ

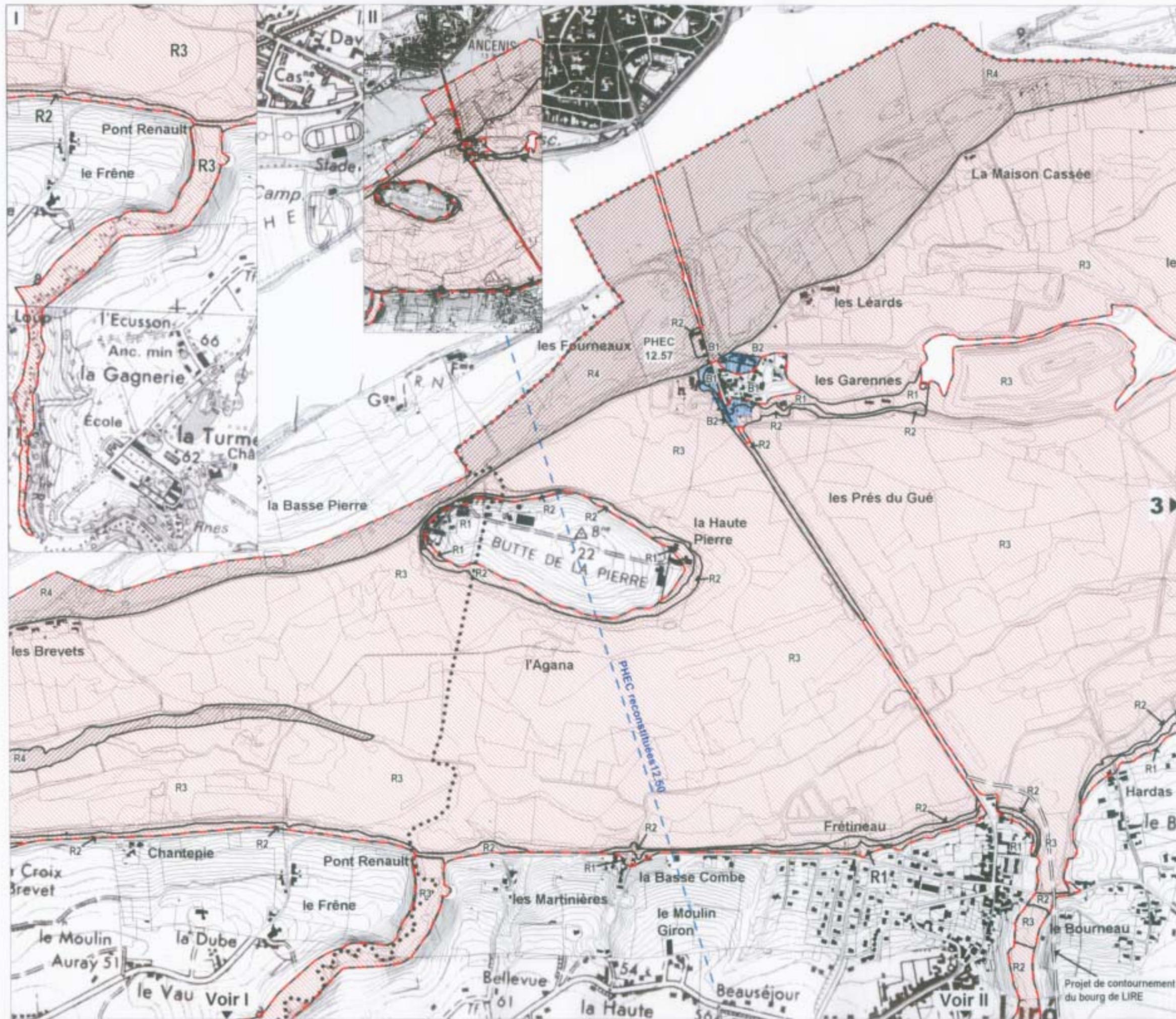


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- ★ siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 12.50 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN99
- ..... limite communale

- N O T I O N D'ALÉAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DOMBES PT - BOTOPO JON 1986 - BICARTO IGH 2002 - SCAN25



LIRE  
DRAIN

4

VAL MARILLAIS-DIVATTE  
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

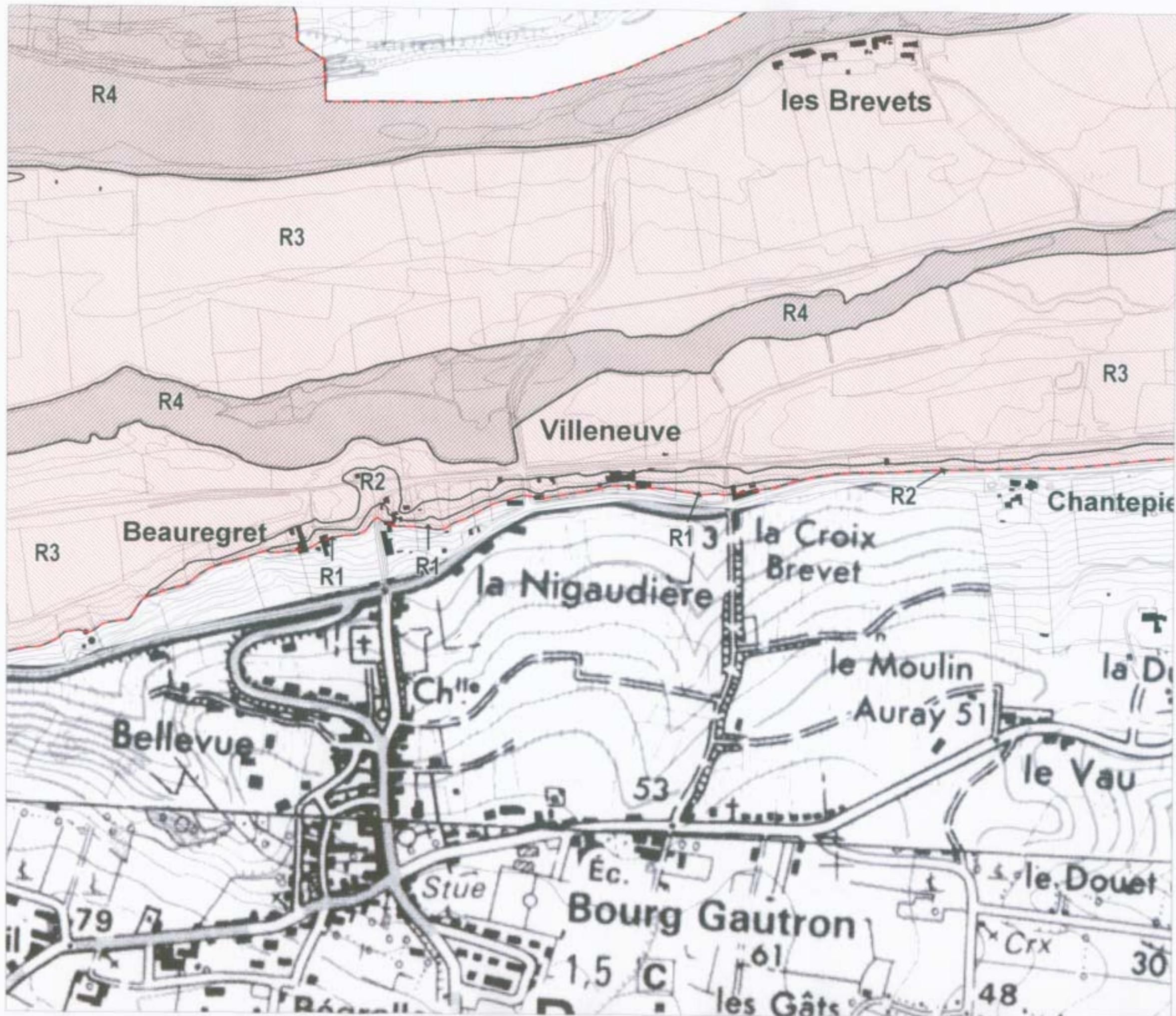
- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000



Direction Départementale de l'Équipement  
de Maine et Loire  
Service Maritime et Navigation

SOURCES : DOHRES FIT - BOTOVO IGN 1986 - BOCARTE IGN 2003 - SCAN25



**DRAIN**

# 5bis

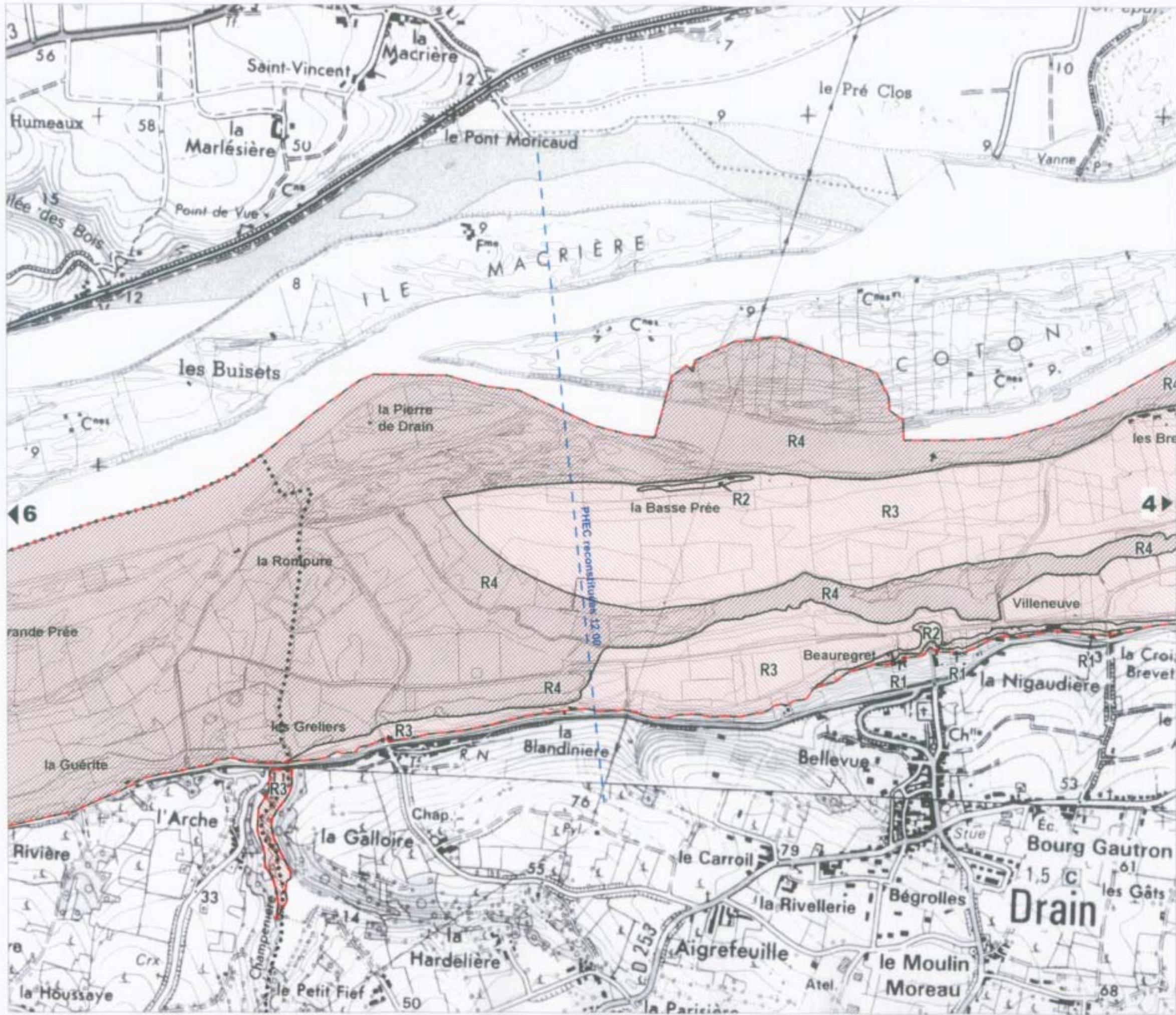


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'âles
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- âlés faible
  - R2- âlés moyen
  - R3- âlés fort
  - R4- âlés très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- âlés faible
  - B2- âlés moyen
  - B3- âlés fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FABLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SPEJPRN 04/2000 - SOURCES : DONNÉES FT - BDPTOP IGN 1989 - BDCARTO IGN 2002 - SCAN25



**DRAIN  
CHAMPTOCEAUX**

5

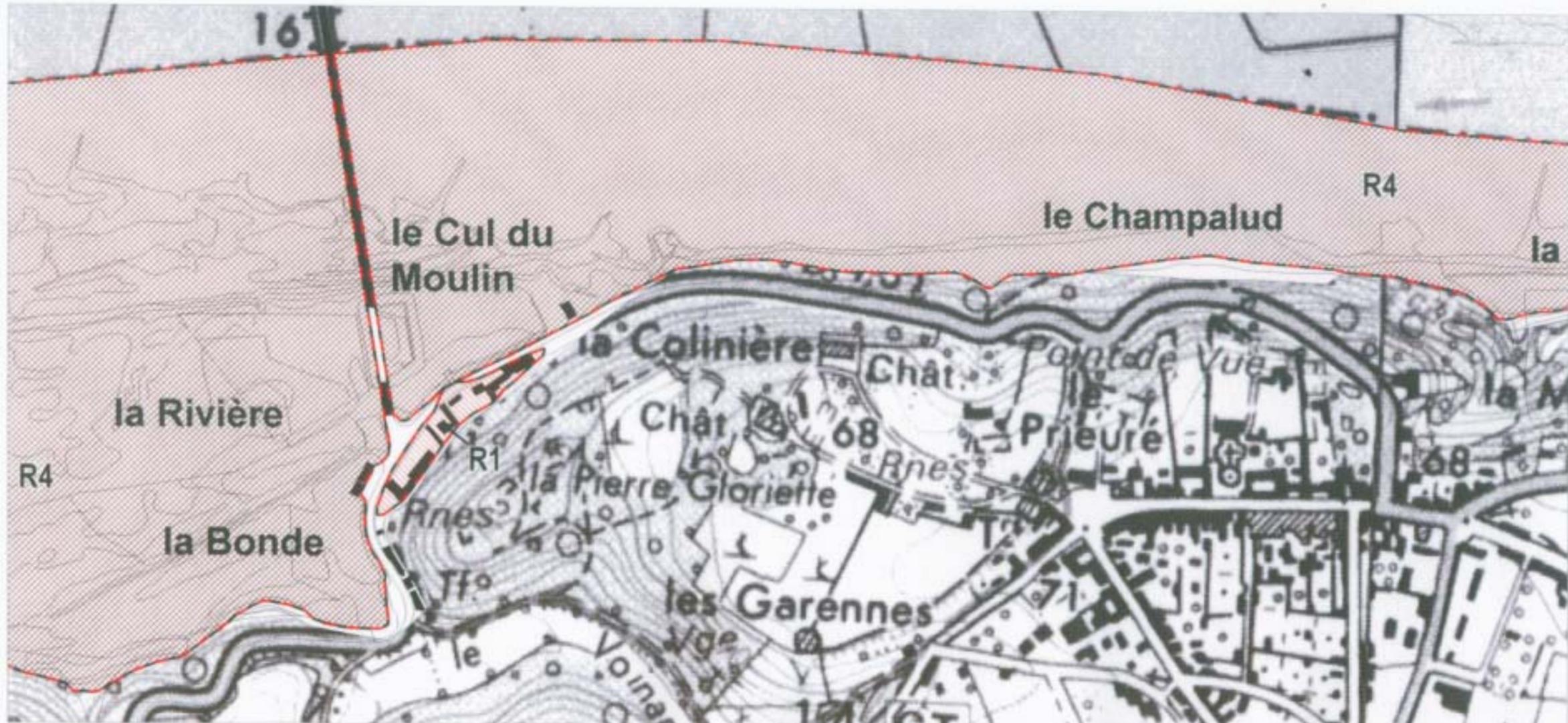
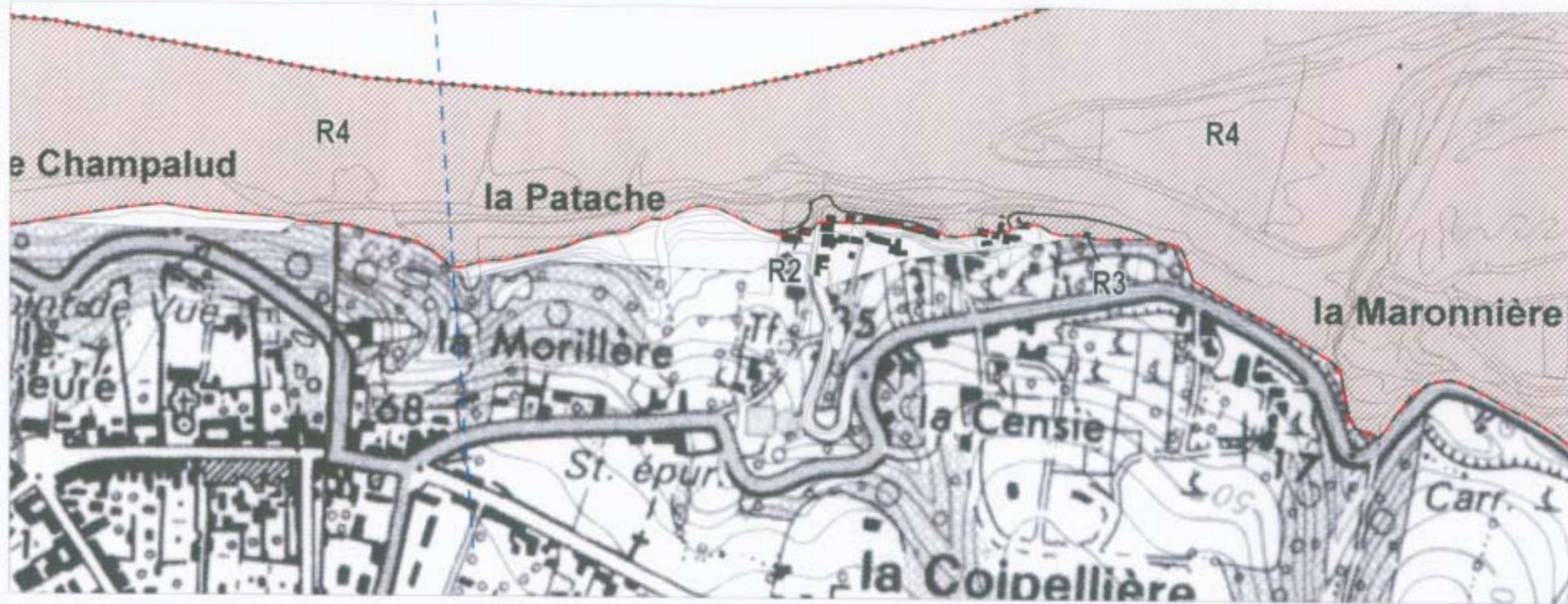


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
Echelle 1/10000

SOURCES : DONNÉES P.T. : BDT500 IGN 1989 - BOCARTO IGN 2002 - SCAN2E



CHAMPTOCEAUX  
6bis



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1 - aléa faible
  - R2 - aléa moyen
  - R3 - aléa fort
  - R4 - aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1 - aléa faible
  - B2 - aléa moyen
  - B3 - aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**  
N  
O  
T  
I  
O  
N  
D'  
A  
L  
E  
A  
S
- profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRÈS FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DDMN/ES/PT - BOTOPO IGN 1988 - BCCARTO IGN 2002 - SCA/02

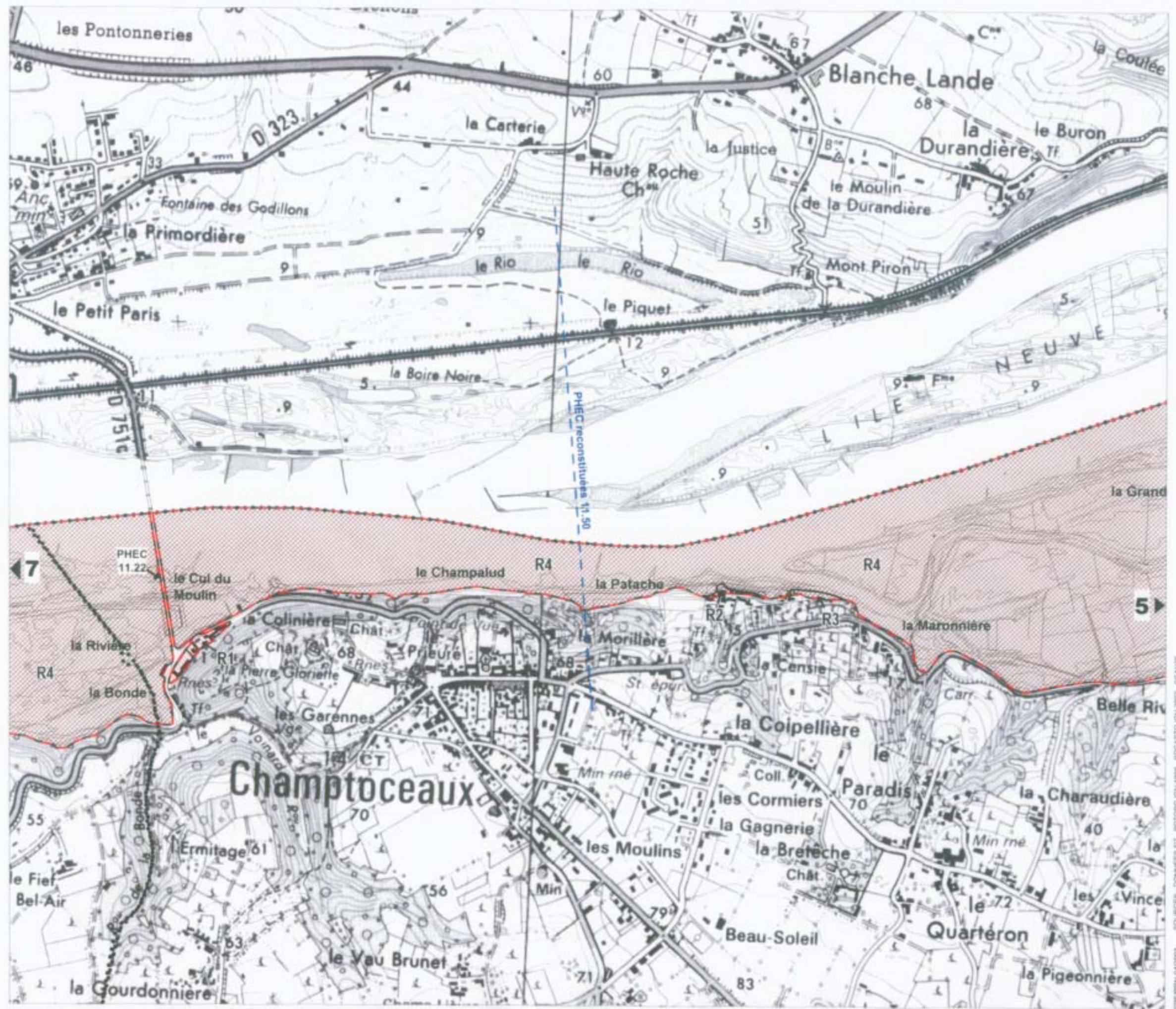
VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



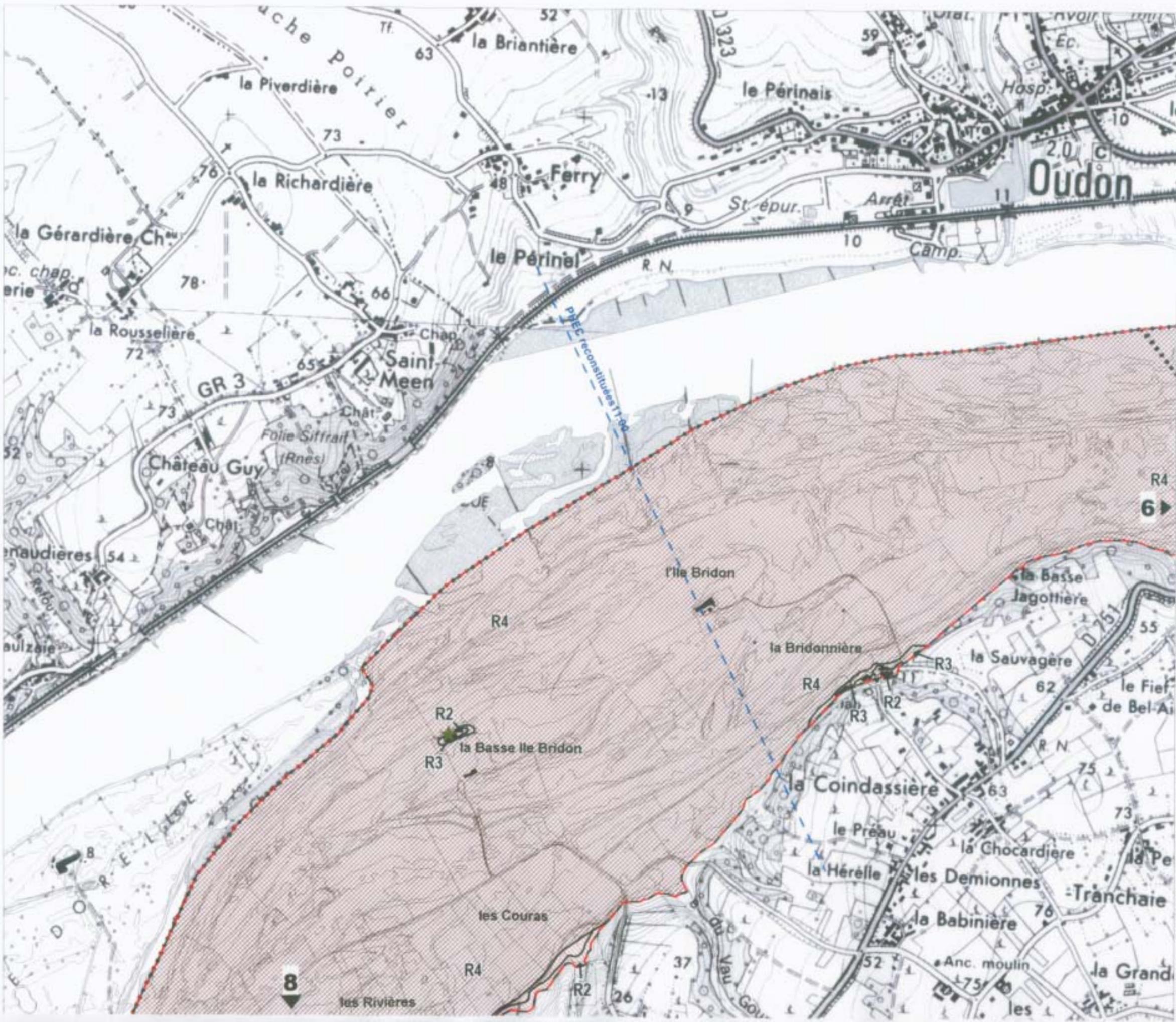
-  périmètre du PPR inondation
-  zones hors d'eau
-  limites de zones d'aleas
-  ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
-  ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
-  zone de vitesse marquée
-  siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
-  repères de crues
-  altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
-  limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALÉA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
Echelle 1/10000



SPURIN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FT - IGN/TOPO IGN 1986 - IGN/CARTO IGN 2002 - SCALDES

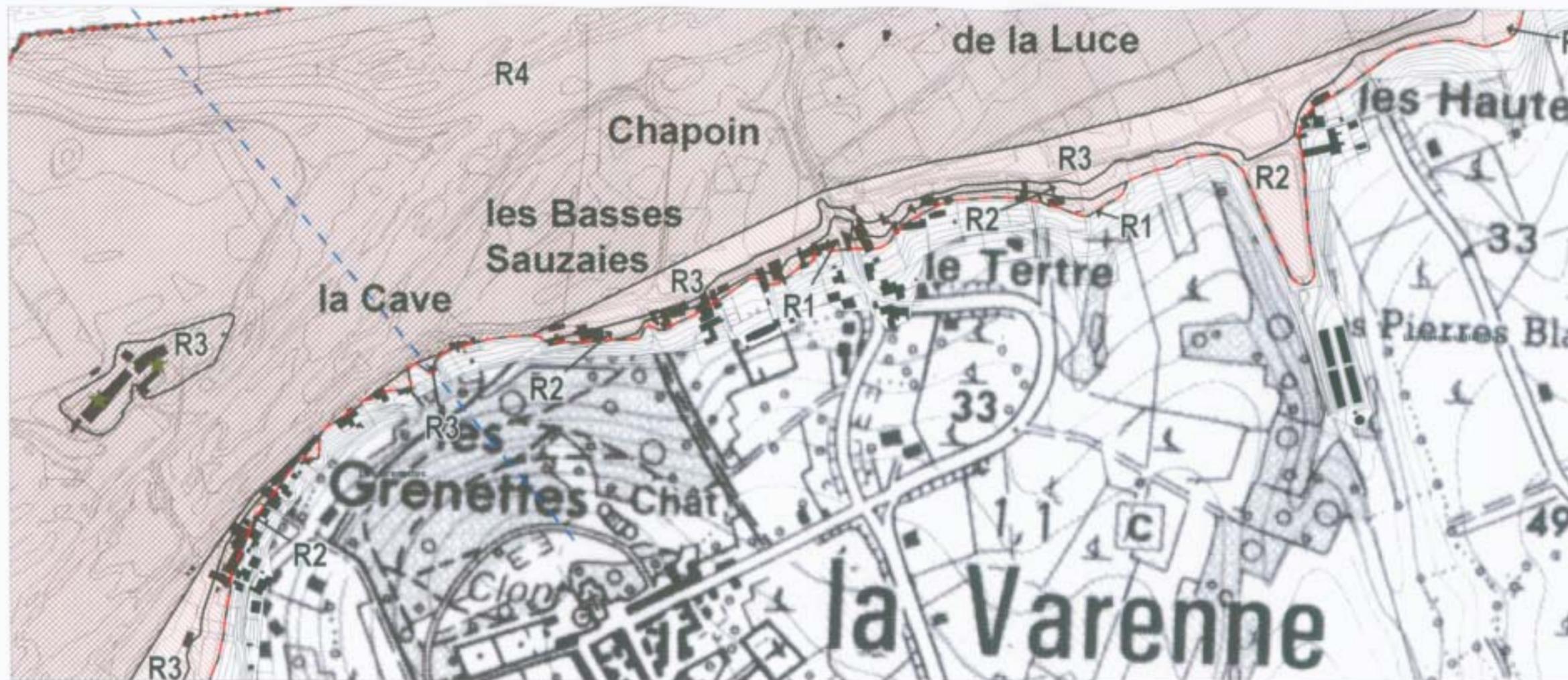


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALÉA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALÉA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALÉA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levés
- ALÉA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

N  
↑  
Echelle 1/10000

SOURCES : DONNÉES P.T. : SOTOPRO IGN 1988 - SICARTO IGN 2002 - SCAN2E



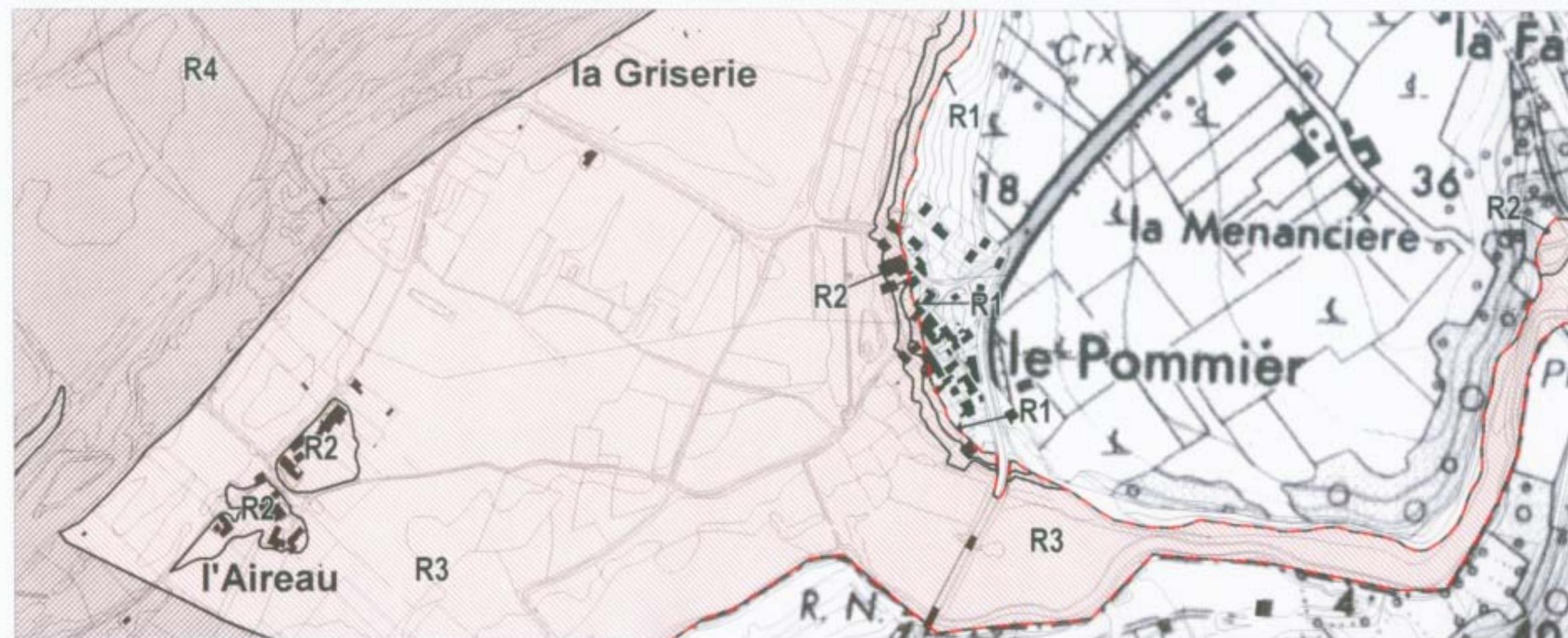
LA VARENNE

8bis

VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



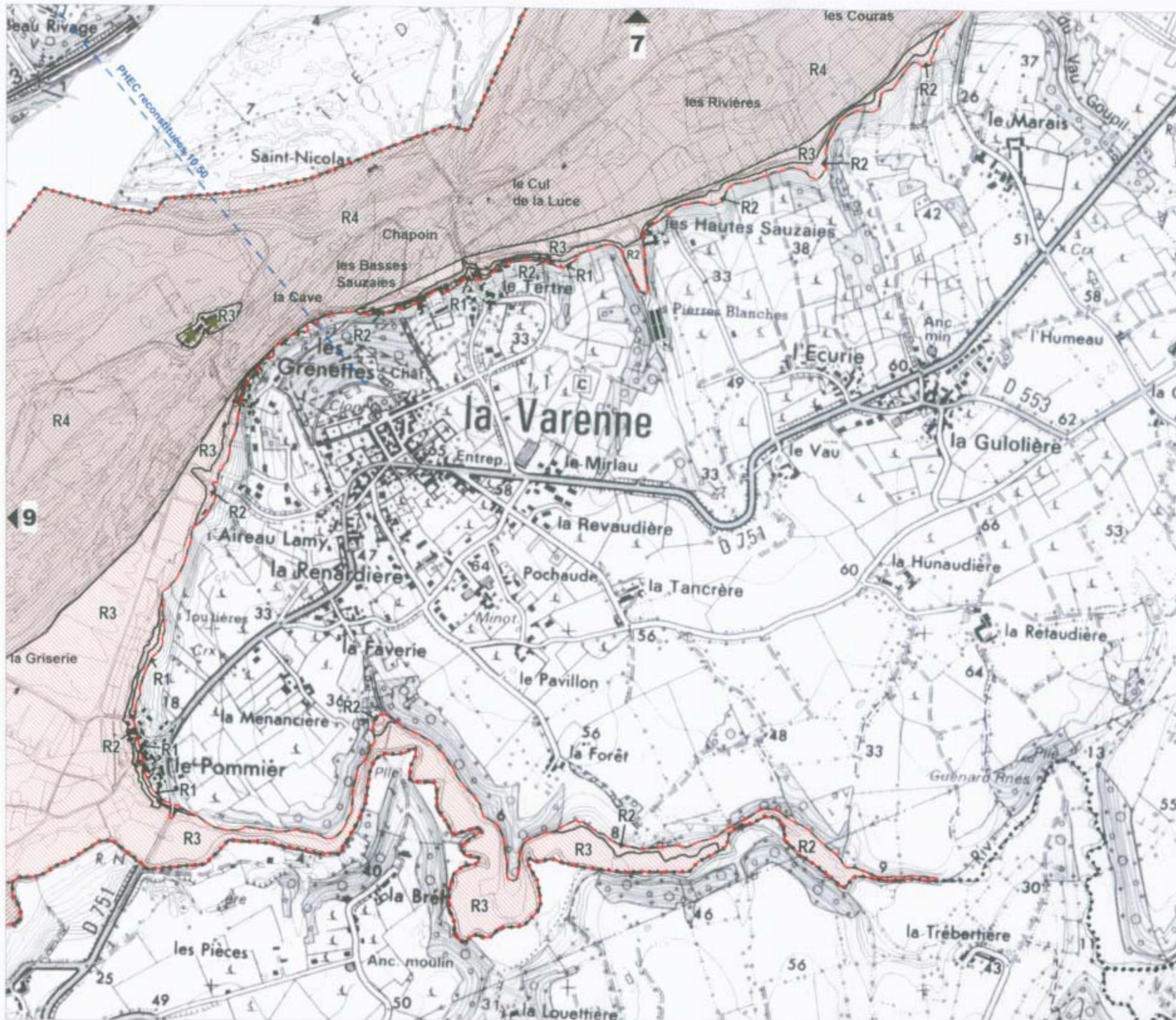
- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- aléa faible
  - R2- aléa moyen
  - R3- aléa fort
  - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- aléa faible
  - B2- aléa moyen
  - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale



- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un diversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/5000

SOURCES : DDMSE/IT - BOTOPO IGN 1994 - ADCA/ETO IGN 2002 - SCAN25



VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation

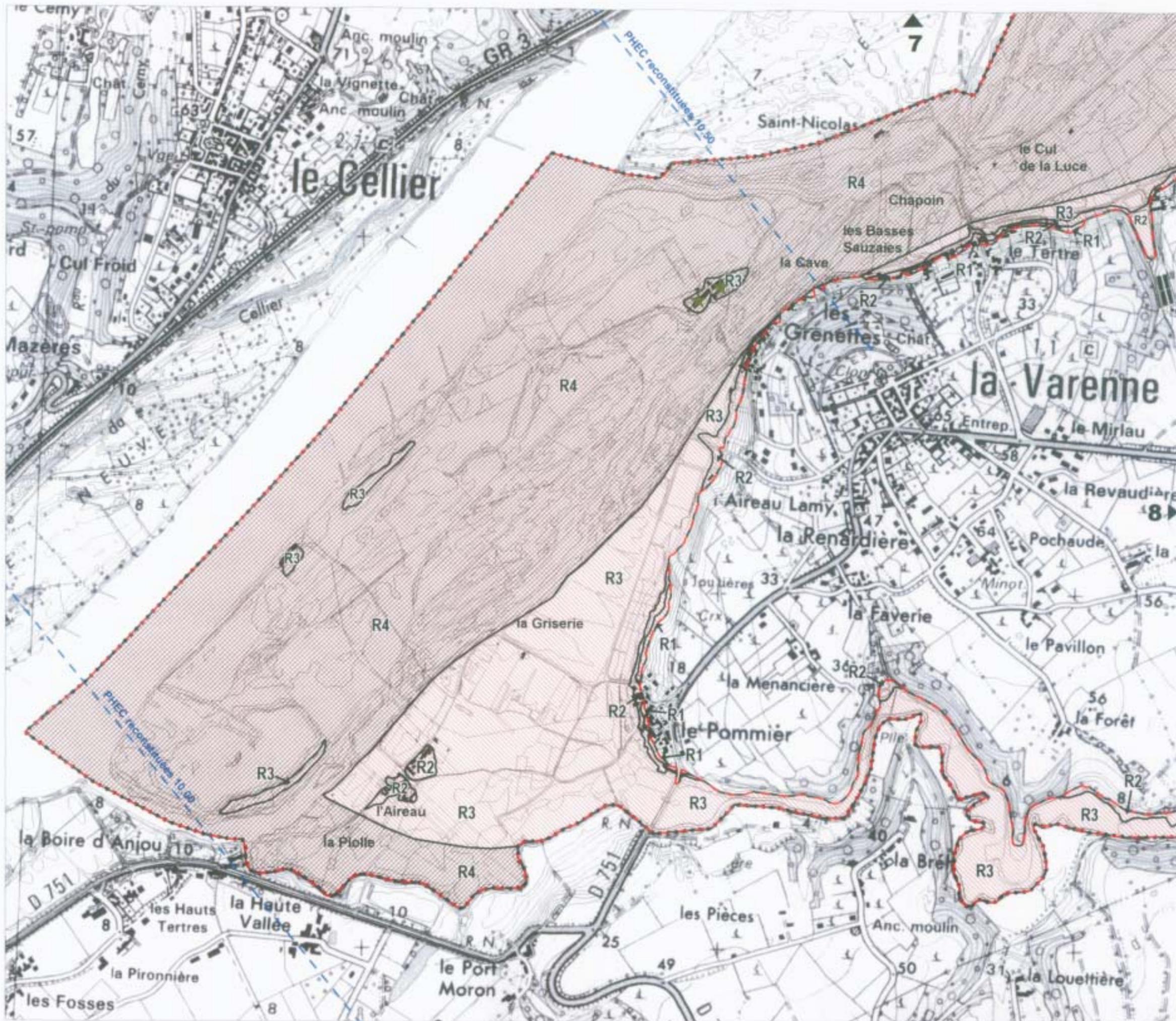


- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- alea faible
  - R2- alea moyen
  - R3- alea fort
  - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- alea faible
  - B2- alea moyen
  - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- PHEC 1230 repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN09
- limite communale

- NOTION D'ALEAS**
- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
  - ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
  - ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
  - ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPEFFIN 04/2003 SOURCES : DONNÉES FIT - BOTOPO IGN 1989 - BECARTO IGN 2003 - IGN02



VAL MARILLAIS/DIVATTE  
PPR inondation



- périmètre du PPR inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aleas
- ZONE ROUGE - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
  - R1- alea faible
  - R2- alea moyen
  - R3- alea fort
  - R4- alea très fort
- ZONES BLEUES - secteurs inondables urbanisés
  - B1- alea faible
  - B2- alea moyen
  - B3- alea fort
- zone de vitesse marquée
- siège d'exploitation agricole en activité en zone de vitesse marquée
- repères de crues
- altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN69
- limite communale

- ALEA 1 - FAIBLE**  
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée
- ALEA 2 - MOYEN**  
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée
- ALEA 3 - FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées
- ALEA 4 - TRES FORT**  
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

SPÉRIEU 04/2003 SOURCES : DONNÉES FIT - BOTOPO IGN 1984 - BOCARTO IGN 2002 - SCANDIS